



UNE ÉQUIPE D'ÉLUS ET DE FONCTIONNAIRES AIDENT LE PRÉSIDENT À EXERCER SES FONCTIONS.

Les vice-présidents

Trois vice-présidents appuient le président dans chacun des volets de son travail. Ils sont ses remplaçants officiels et ils jouissent des mêmes prérogatives et de la même autorité que lui dans l'exercice de leurs fonctions. Ainsi, le président cède généralement sa place à un vice-président au terme de la période des affaires courantes. En outre, les vice-présidents se voient confier d'autres responsabilités importantes par le président.

Lorsqu'ils ne dirigent pas les travaux de l'Assemblée, les vice-présidents participent rarement aux débats, bien qu'ils puissent théoriquement le faire. Ils peuvent toujours voter, mais ils s'en abstiennent en pratique. Le poste de vice-président existe depuis 1909. La Loi sur l'Assemblée nationale permet l'élection de trois vice-présidents, dont un provenant des rangs de l'opposition officielle, depuis 1999.

Les conseillers du président

Le secrétaire général, appelé « greffier » jusqu'en 1968, est le premier fonctionnaire de l'Assemblée. Il occupe un poste équivalent à celui d'un sous-ministre en ce qui a trait à l'administration de l'Assemblée et à la gestion du personnel. Sur le plan parlementaire, il est le premier conseiller du président relativement à la procédure et au fonctionnement des travaux. Il est assisté d'experts en droit parlementaire pour conseiller le président, encadrer les débats et recevoir les documents déposés à l'Assemblée. Dans la salle de l'Assemblée nationale, le secrétaire général occupe un siège à la table des greffiers, juste devant le fauteuil du président et face à la masse.

LES PRÉSIDENTS À TRAVERS L'HISTOIRE

La fonction d'orateur ou de président représente, depuis 1792, une position politique de premier plan sur la scène québécoise. Plusieurs grands personnages politiques québécois ont rempli cette fonction, comme Félix-Gabriel Marchand, Louis-Olivier Taillon, Joseph-Napoléon Francœur, Hector Laferté et Paul Sauvé.

D'une présidence à l'autre

Joseph-Godric Blanchet est le seul député à avoir occupé successivement les postes d'orateur à l'Assemblée législative du Québec (1867-1875) et à la Chambre des Communes à Ottawa (1879-1882).

La première présidente

La première femme à accéder à la présidence de l'Assemblée nationale du Québec est Louise Harel, qui a rempli cette fonction du 12 mars 2002 au 4 juin 2003.

Le plus long mandat

Alexandre Taché a été le président ayant exercé le plus long mandat, soit près de 11 ans, du 7 février 1945 au 15 décembre 1955.

Inaugurée officiellement en 1984, **la galerie des présidents** regroupe les portraits des orateurs et des présidents de l'Assemblée qui se sont succédé depuis 1867. La tradition veut que le **portrait** de chaque orateur ou président soit fait par **un artiste reconnu** lorsqu'il quitte ses fonctions. On peut voir dans la galerie des toiles et des photographies d'artistes renommés, tels Eugène Hamel, qui a réalisé au cours de sa carrière le plus grand nombre de portraits de présidents (huit en tout), Suzor-Coté, Ozias Leduc et, plus près de nous, Jean Paul Lemieux et Francesco Iacurto.

LISTE DES ORATEURS ET DES PRÉSIDENTS DEPUIS 1867

Au total, **45 personnes ont présidé** l'Assemblée nationale depuis 1867, année de la création du Parlement du Québec tel que nous le connaissons aujourd'hui.

Nom	Durée du mandat	
Jacques Chagnon	5 avril 2011	à aujourd'hui
Yvon Vallières	13 janv. 2009	au 1er avril 2011
François Gendron	21 oct. 2008	au 13 janv. 2009
Michel Bissonnet	4 juin 2003	au 14 juill. 2008
Louise Harel	12 mars 2002	au 4 juin 2003
Jean-Pierre Charbonneau	2 mars 1996	au 30 janv. 2002
Roger Bertrand	29 nov. 1994	au 29 janv. 1996
Jean-Pierre Saintonge	28 nov. 1989	au 29 nov. 1994
Pierre Lorrain	16 déc. 1985	au 28 nov. 1989
Richard Guay	23 mars 1983	au 16 déc. 1985
Claude Vaillancourt	11 nov. 1980	au 23 mars 1983
Clément Richard	14 déc. 1976	au 6 nov. 1980
Jean-Noël Lavoie	9 juin 1970	au 14 déc. 1976
Raynald Fréchette	24 févr. 1970	au 9 juin 1970
Gérard Lebel	22 oct. 1968	au 23 déc. 1969
Rémi Paul	1er déc. 1966	au 10 oct. 1968
Guy Lechasseur	22 oct. 1965	au 1er déc. 1966
John Richard Hyde	9 janv. 1962	au 14 oct. 1965
Lucien Cliche	20 sept. 1960	au 20 déc. 1961
Maurice Tellier	15 déc. 1955	au 20 sept. 1960
Alexandre Taché	7 févr. 1945	au 15 déc. 1955
Cyrille Dumaine	23 févr. 1943	au 7 févr. 1945
Valmore Bienvenue	12 mai 1942	au 15 nov. 1942
Bernard Bissonnette	20 févr. 1940	au 8 mai 1942
Joseph-Mignault-Paul Sauvé	7 oct. 1936	au 20 févr. 1940
Lucien Dugas	24 mars 1936	au 7 oct. 1936
Télesphore-Damien Bouchard	7 janv. 1930	au 6 juin 1935
Hector Laferté	10 janv.1928	au 24 avril 1929
Joseph-Napoléon Francœur	10 déc. 1919	au 10 janv. 1928
Antonin Galipeault	7 nov. 1916	au 25 août 1919
Cyrille-Fraser Delâge	9 janv. 1912	au 7 nov. 1916
Jean-Marie-Joseph-Pantaléon Pelletier	2 mars 1909	au 7 août 1911
Philippe-Honoré Roy	15 janv. 1907	à juin 1908
William Alexander Weir	25 avril 1905	au 31 août 1906
Auguste Tessier	2 mars 1905	au 23 mars 1905
Henri-Benjamin Rainville	14 févr. 1901	au 2 mars 1905
Jules Tessier	23 nov. 1897	au 14 févr. 1901
Pierre-Évariste Leblanc	26 avril 1892	au 23 nov. 1897
Félix-Gabriel Marchand	27 janv. 1887	au 26 avril 1892
Jonathan Saxton Campbell Würtele	27 mars 1884	au 26 juin 1886
Louis-Olivier Taillon	8 mars 1882	au 23 janv. 1884
Arthur Turcotte	4 juin 1878	au 8 mars 1882
Louis Beaubien	10 nov. 1876	au 1er mai 1878
Pierre Fortin	4 nov. 1875	au 9 nov. 1876
Joseph-Godric Blanchet	27 déc. 1867	au 4 nov. 1875

YouTube

assnat.qc.ca/mediassociaux

100% BIOGAZ Ecologo

Papier fabriqué au Québec

Mai 2018 Photos : Collection Assemblée nationale et Heidi Hollinger.

LES PRÉSIDENTS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

De Joseph-Godric Blanchet à Jacques Chagnon



ASSEMBLÉE NATIONALE QUÉBEC

Place aux citoyens



C'est avec une grande fierté que j'exerce les fonctions de président de l'Assemblée nationale du Québec, la seule assemblée francophone en Amérique du Nord et l'une des plus anciennes au monde. Ce poste de prestige, auquel mes collègues députés m'ont élu pour un troisième mandat le 20 mai 2014, est l'un des plus importants au sein de l'État québécois.

Tout comme mes prédécesseurs, je m'acquitte de mes tâches avec neutralité, impartialité et discernement. J'ai la ferme volonté de perpétuer la longue tradition démocratique du Parlement québécois dont les présidents sont les gardiens.

Au cours de leurs travaux à l'Assemblée ou en commission parlementaire, les élus prennent des décisions qui ont une influence sur la vie des Québécois. J'entends consacrer une partie importante de mes énergies à la valorisation de leur rôle. À titre de président, je souhaite aussi rapprocher davantage l'institution que je représente de la population du Québec.

Je vous invite à découvrir l'Assemblée nationale du Québec et toute la richesse de son histoire.

Jacques Chagnon
Président de l'Assemblée nationale du Québec

LE TRIPLE RÔLE DU PRÉSIDENT

La présidence est la plus ancienne et la plus élevée des fonctions parlementaires. Depuis 1792, un total de 57 personnes ont occupé ce poste. Le président est élu par ses collègues députés au début d'une législature. Il ne participe pas aux débats et il ne vote qu'en cas d'égalité des voix. De plus, il cesse de participer aux activités de son parti dès son élection.

LE PRÉSIDENT EXERCE TROIS RÔLES PRINCIPAUX

Arbitrer les séances de l'Assemblée nationale

Le président applique le Règlement de l'Assemblée nationale afin de maintenir l'ordre, d'assurer le bon déroulement des travaux et de protéger les droits de tous les députés. Il veille aussi à l'évolution de ce Règlement pour qu'il s'adapte aux réalités du travail parlementaire de demain.

Administrer les services de l'Assemblée nationale

Le président s'assure que l'administration de l'Assemblée répond adéquatement aux besoins des députés. Il est un acteur central en constante communication avec les chefs, les leaders et les whips des différents groupes parlementaires. De plus, il prépare annuellement les prévisions budgétaires et les soumet à l'approbation du Bureau de l'Assemblée nationale. Enfin, il est responsable de la sécurité des édifices et de la protection des biens et des personnes.

Représenter l'Assemblée nationale

Le président joue un rôle déterminant dans le rayonnement de l'Assemblée au Québec et sur la scène internationale, entre autres, en développant des relations avec les autres parlements. Le président est un grand promoteur des valeurs démocratiques et fait connaître le travail des députés à la population à l'aide de diverses activités de communication et d'éducation.

Le président est le quatrième personnage en importance selon l'ordre protocolaire de l'État québécois, après le lieutenant-gouverneur, le premier ministre et la vice-première ministre.

« Si le président est véritablement aussi **impartial** qu'il est possible à un être humain de l'être, il sera capable de diriger les débats de la Chambre même au moment où la controverse est à son maximum. Il ne fait pas de doute que le prestige de l'Assemblée législative dépend dans une large mesure de **l'habileté** de son président non seulement à **contrôler**, mais aussi à **diriger les débats**. »

Jean Lesage (premier ministre de 1960 à 1966)



L'ÉVOLUTION DE LA PRÉSIDENCE

Le système parlementaire a beaucoup évolué depuis la toute première séance de l'Assemblée législative du Bas-Canada, en décembre 1792. Il en est de même de la fonction de président.

Ses origines

Ce poste tire son origine des institutions britanniques de la fin du XIVe siècle. Les députés des anciennes assemblées parlementaires élisaient un des leurs pour parler en leur nom au roi, d'où le titre d'orateur ou de *speaker*. Le président occupe donc, dans la première moitié du XIXe siècle, le poste politique le plus élevé pour un élu au Québec. Il agit comme chef de la majorité parlementaire et porte-parole officiel des élus auprès du gouverneur. C'est d'ailleurs le premier poste parlementaire rémunéré au début du XIXe siècle.

Jusqu'au XVIIe siècle, en Angleterre, le poste de président comportait de nombreux risques. En tant que porte-parole de la Chambre, il devait transmettre les décisions et les critiques des élus au roi, au risque de le mécontenter et de subir un châtiment. C'est en souvenir de cette lourde responsabilité qu'aujourd'hui encore, la tradition veut qu'un nouveau président fasse mine de résister à son élection lorsque le premier ministre et les autres chefs l'accompagnent de son siège vers le trône présidentiel.

Une époque de changements

L'introduction du gouvernement responsable, en 1848, transforme profondément le rôle de l'orateur. Les ministres deviennent responsables de leurs actes devant l'Assemblée. Dans ce nouveau contexte, le premier ministre prend une plus grande importance, tandis que l'orateur perd son rôle de représentant de la majorité parlementaire. C'est donc à cette époque que la fonction de président prend la forme que nous connaissons aujourd'hui. Une nouvelle responsabilité s'impose pour celui-ci, soit d'être le gardien des droits de l'ensemble des députés.

LES SYMBOLES DE L'AUTORITÉ DU PRÉSIDENT

Pour bien marquer l'importance de son rôle, deux symboles représentent l'autorité du président dans la salle de l'Assemblée nationale.

Le fauteuil

Le fauteuil est l'endroit à partir duquel le président arbitre les débats parlementaires en vertu du Règlement de l'Assemblée. Dans la salle de l'Assemblée nationale, on donne le nom de **« trône »** à l'ensemble composé du fauteuil et de la structure contre laquelle il est adossé. Tout comme la masse, le trône symbolise le pouvoir de la présidence, qui découle du pouvoir royal.

Jusqu'en 1970, la coutume voulait que chaque orateur et président sortant emporte son fauteuil à la fin de son mandat. Cette tradition a toutefois pris fin sous la présidence de Jean-Noël Lavoie (1970-1976), qui a légué son fauteuil à l'Assemblée. Depuis, les présidents se succèdent dans ce fauteuil conçu par un artiste de Saint-Romuald, Henri Trudelle.

La masse

La masse représente l'autorité, de l'Assemblée et de son président, qui se réunissent afin de délibérer. De grandes dimensions et en or travaillé, la masse symbolise également le pouvoir de faire respecter les droits constitutionnels contre toute menace extérieure, un rôle réservé au sergent d'armes. Toute séance de l'Assemblée nationale doit se dérouler en présence de cet objet symbolique, qui est déposé à l'extrémité de la table des greffiers par le sergent d'armes au début de chaque séance. La masse a été réalisée en 1867 par C. E. Zollikofer, un architecte d'Ottawa.

